

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-30

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 069-216902072-20250519-202530-DE

Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 15/05/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 21

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme Sophie PICHON à Mme BOUSSARD, M. Thomas TEILLON à Mme DELORME, M. Gérard BERTIN à M. PERARDEL, Mme Annette COURTEIX à Mme PELLIS, M. Philippe BIGOT à M. GEORGE, Mme Blandine BROCARD à M. PERROT.

Absentes : Mme Anne-Françoise GIBERT, Mme Audrey GENNESSON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-30) CONVENTION UNIQUE RELATIVE AU DISPOSITIF SAID-2025-2031

En application de la loi ALUR de 2014, la Métropole de Lyon a lancé en 2015 une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGID), comprenant notamment une harmonisation de l'accueil des demandeurs de logement sur tout son territoire, et le développement d'une gestion partagée de la demande de logement social et des attributions.

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune au Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et permettant ainsi la signature d'une convention unique d'application du PPGID jusqu'en 2024.

La Métropole de Lyon propose de renouveler la convention, mise à la signature des partenaires (communes, bailleurs, Métropole de Lyon, associations...) et qui acte ainsi la labellisation des lieux d'accueil et d'information. Par ailleurs, elle décline les orientations visant à satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement social et les outils à mobiliser par les signataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention unique relative au dispositif de Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions 2025-2031 annexée à la présente convocation ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

